

MISE EN PLACE D'UNE ECOLE A JOURNEE CONTINUE ET AUX HORAIREES HARMONISEES
--

L'une des caractéristiques essentielles de l'école d'aujourd'hui se résume à son hétérogénéité sociale et culturelle, qui pose avec plus d'acuité qu'autrefois la question de l'intégration sociale et scolaire des enfants.

Les difficultés ordinaires des élèves ne bénéficiant pas d'un cadre familial « classique » ou traditionnel, comme celles de ceux qui se retrouvent en marge du système d'enseignement pour diverses raisons (appartenance culturelle ou linguistique, manque de soutien et d'encadrement, etc...), sont facteur de déstabilisation pour les classes et établissements. Elles exigent de recevoir une réponse apte à préserver les intérêts les plus fondamentaux des enfants, des parents et, au-delà, de la société dans son ensemble, alors qu'elle n'a « pas d'avenir sans une bonne formation des enfants et des jeunes. »

A la problématique développée ci-dessus s'ajoute celle liée à la promotion d'une meilleure accessibilité du travail et à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment à travers l'harmonisation des horaires scolaires, lesquels soumettent les élèves et leurs parents à des défis organisationnels continus. A notre connaissance, une consultation a déjà été organisée par le Département de l'Education à ce propos auprès des milieux concernés en 2004.

C'est aussi une question d'égalité des chances. Le « jonglage » entre horaires d'école, de repas, de devoirs scolaires et d'activités extrascolaires relève de la course contre la montre. Cette organisation de tous les instants est rendue encore plus complexe si les parents travaillent à temps partiel ou complet. Avec les évolutions constatées dans les domaines scolaire et extrascolaire, il nous semble justifié d'agir afin que les enfants soient moins soumis au stress et à la fatigue et qu'ils retrouvent des repères qu'il s'agit à nos yeux de stabiliser.

**Pour apporter une réponse cohérente et dynamique à cette nouvelle exigence collective dans le cadre de l'Etat jurassien, nous demandons au Gouvernement de conduire les investigations utiles qui permettent, dans le délai de réalisation du postulat :**

- de préciser les conditions de la mise en place d'une politique cantonale et communale pour des horaires harmonisés ;
- de proposer, en collaboration avec le Département de la Santé, les modalités d'un accueil parascolaire (financement, adaptation du système éducatif) permettant à qui le désire une école à journée continue.

Pour le Groupe socialiste :

Pierre-André Comte